

Activité de services éducatifs

A- Conditions d'inscription, de renouvellement et de modification Activité de services éducatifs :

1. Le projet et l'activité de création, de maintien ou d'équipement d'établissements d'enseignement doivent être inscrits tant au registre du commerce qu'à la fiche fiscale de l'établissement.
2. L'activité doit être existante et inconditionnelle, et une licence d'exploitation valide et à durée déterminée (début et fin) a été délivrée pour celle-ci par le gouvernorat auquel appartient l'installation.
3. Que l'établissement est autorisé à exercer la profession par la direction pédagogique à laquelle l'établissement est affilié (si l'établissement est déjà en activité)
4. Ou auprès de l'Autorité des bâtiments éducatifs (si l'établissement est neuf)
5. Ou du Conseil Suprême des Universités
6. Que l'établissement d'enseignement a reçu une lettre d'approbation expresse sans condition pour extraire ou renouveler la carte des exigences de production de la direction pédagogique à laquelle appartient l'établissement (si l'établissement est déjà en activité)
7. Ou de l'Autorité des bâtiments éducatifs (si l'établissement est moderne)
8. Soit du Conseil Suprême des Universités
9. Que l'approbation expresse précédente spécifiait la période de validité de l'approbation et les articles et quantités dont l'importation avait été approuvée pendant cette période
10. Les données du projet et de l'activité doivent être identiques dans chacune des lettres d'approbation expresse pour extraire et renouveler la carte des exigences de production, la licence d'exploitation, le registre du commerce et la carte fiscale
11. Que la personne concernée, ou quiconque a le droit de gérer et de signer, ou l'agent ne travaille pas dans le gouvernement

B- Documents pour l'enregistrement, le renouvellement et la modification de l'activité de services éducatifs :

1. Un formulaire de demande d'obtention d'une carte d'exigences de production signé par la personne qui a le droit de gérer et signé devant l'employé compétent ou signé par l'agent ou le représentant autorisé (le cas échéant)
2. Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport pour ceux qui ont le droit d'administrer, de signer et l'original pour consultation
3. Si le demandeur est un agent ou un délégué :
 - Une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport de l'agent ou du délégué et l'original pour consultation
 - Une copie d'une procuration notariée du registre immobilier et l'original pour lecture (même un autre agent est accepté uniquement)
Ou le formulaire d'autorisation original signé par l'employé compétent qui a le droit d'administrer et de signer, ou la signature est authentifiée par une banque agréée
 - Attestation de validité de la procuration signée par le mandataire (si le demandeur est mandataire de l'établissement)
4. Un extrait officiel récent du registre du commerce, actuel et valide, pas plus de 90 jours se sont écoulés depuis sa délivrance, et sa période de validité ne doit pas être inférieure à 90 jours, à condition qu'il comprenne : - une activité d'établissement, de maintien ou d'équipement d'établissements d'enseignement institutions - données du projet - titre de l'activité - données de ceux qui ont le droit de gérer et de signer

5. Une copie de la licence d'exercice de la profession délivrée par l'Autorité des Bâtiments Educatifs / Direction de l'Education / Conseil Supérieur des Universités et l'original pour consultation, comprenant :

-

La localisation du projet et le titulaire de la licence - le type de licence (création - hauteur - plus) - numéro de licence délivré

6- Une copie d'une licence d'exploitation valide du quartier / gouvernorat / L'Autorité des communautés urbaines à laquelle appartient l'activité et l'origine pour lecture, indiquant la période de validité de la licence (début et fin spécifiés)

7, Une lettre originale de consentement exprès pour extraire ou renouveler un registre des exigences de production, indiquant :

La période de validité de la licence d'activité a un début et une fin spécifiques, des articles et des quantités, et l'équipement nécessaire pendant cette période

8. Une copie de la carte fiscale identique aux données du registre du commerce et l'original pour consultation

Ou un document de données de base du contribuable de l'administration fiscale (si l'entreprise est nouvelle et pour laquelle une carte fiscale n'a pas été délivrée)

9- Achèvement de « l'engagement pour les activités qui n'ont pas de registre industriel » signé par la personne qui a le droit de gérer et signer devant l'employé compétent ou signé Il est donné par l'agent ou la personne autorisée

C- Notes sur l'enregistrement, le renouvellement et la modification de l'activité de services éducatifs :

1. Le document attestant de l'exercice de l'activité, des autorisations d'exploitation et des autorisations d'exercice de la profession

2. Le document indicatif de l'activité est la lettre d'approbation expresse pour extraire et renouveler la carte d'entrée de production

3. L'annulation de la licence d'exploitation, suivie de l'annulation de la fiche d'enregistrement des exigences de production